

M. REYDELLET. - Mesdames et Messieurs, nous sommes réunis aujourd'hui pour désigner les trois Adjointes Supplémentaires, comme il avait été prévu lors de notre délibération du 26 Septembre dernier. Cette proposition avait été faite par M. MACE avant son départ pour la France. Je vous donne lecture du rapport qui avait été alors présenté.

" Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 56 du Code
" de l'Administration communale, le Conseil Municipal peut décider, par une
" délibération prise sur la proposition du Maire, la création d'un ou plusieurs
" postes d'adjoints supplémentaires.

" Il ne suffit pas que le Conseil Municipal marque son intention d'aug-
" menter le nombre des Adjointes en élisant directement un ou plusieurs ad-
" joints supplémentaires.

" Il faut que, préalablement et par une délibération distincte, il crée
" le ou les postes d'Adjointes supplémentaires. L'omission de cette formalité
" entraînerait l'annulation de l'élection.

" De plus, cette délibération, non soumise à approbation, n'est
" exécutoire que quinze jours après le dépôt qui doit en être fait à la Préfec-
" ture.

" Mesdames et Messieurs, je pense que pour une commune de l'im-
" portance de Saint-Denis, la création de trois postes d'adjoints supplémen-
" taires se justifie. Cette création a, du reste, déjà été autorisée par M. le
" Préfet en Mars 1965.

" Je vous demande, en conséquence, de me faire connaître votre avis
" à ce sujet.

" A l'unanimité, le Conseil approuve et décide de soumettre à Mon-
" sieur le Préfet la création de trois postes d'adjoints supplémentaires".

" Nous allons passer maintenant au vote pour la désignation de ces
" trois Adjointes Supplémentaires.

Election du PREMIER ADJOINT SUPPLEMENTAIRE

M. REYDELLET. - La candidature de M. DIJOUX Joseph, Premier Adjoint Supplémentaire sortant, a été déposée. Y a-t-il une autre candidature? Personne? Nous allons procéder à l'élection, mais auparavant je donne la parole à M. DIJOUX qui me l'a demandée.

M. DIJOUX. - J'ai posé ma candidature à ce poste, parce que je dois avoir dans la Municipalité de Saint-Denis une situation quelque peu privilégiée afin de pouvoir exercer avec assez d'autorité les fonctions qui m'ont été dévolues. Je suis, en effet, chargé de toutes les affaires scolaires. Cela comprend les cantines, la caisse des écoles et d'autres activités. Je dois présider des conseils et il faut au moins que je sois Adjoint Supplémentaire pour pouvoir exercer ces fonctions avec l'autorité désirable.

M. REYDELLET. - Le vote est commencé.

Nombre de votants ...	35	} M. Gabriel MACE - Mme Léopold } JASMIN - M. Valère ROBERT et } M. Gérard LAURET ayant voté par } procuration
Suffrages exprimés ...	33	
Bulletins blancs	2	

M. REYDELLET. - Je proclame M. DIJOUX élu Premier Adjoint Supplémentaire au Maire par 33 voix. (Applaudissements)

M. DIJOUX. - Mes chers collègues, je vous remercie de votre vote de confiance et vous pouvez être assurés que j'apporterai tout mon dévouement à la cause que je dois servir pour le bien public. (Applaudissements).

Election du DEUXIEME Adjoint Supplémentaire

M. REYDELLET. - M. Claude MONDON a posé sa candidature. Parmi vous, y avait-il un autre candidat? Personne ne fait acte de candidature? Le vote est commencé.

Nombre de votants ...	35	} M. Gabriel MACE - Mme Léopold } JASMIN - M. Valère ROBERT } et M. Gérard LAURET ayant voté } par procuration
Suffrages exprimés ...	28	
Bulletins blancs	7	

M. REYDELLET. - Je proclame M. MONDON élu Deuxième Adjoint Supplémentaire au Maire par 28 voix.

M. MONDON. - Mes chers collègues, je vous remercie de votre vote de confiance.

Election du TROISIEME Adjoint Supplémentaire

M. REYDELLET. - M. Jean GALLARD a posé sa candidature
Y a-t-il un autre candidat? Personne? Le vote est commencé.

Nombre de votants ...	35) M. Gabriel MACE - Mme Léopold) JASMIN - M. Valère ROBERT) M. Gérard LAURET ayant voté p) procuration
Suffrages exprimés ...	29	
Bulletins blancs	6	

M. REYDELLET. - Je proclame M. GALLARD élu Troisième
Adjoint Supplémentaire au Maire par 29 voix

M. GALLARD. - Mes chers collègues, je vous remercie une
fois de plus de votre marque de confiance et je m'empêcherai à servir au
mieux la Municipalité de Saint-Denis.

M. REYDELLET. - Mes chers collègues, avant de nous séparer
et bien que nous soyons en session extraordinaire, je voudrais vous soulever
quelques questions urgentes.

La proposition de M. REYDELLET étant acceptée, M. PICARD,
Secrétaire de séance, donne lecture des rapports.